



# CLASSIFICATIONS DES CATÉGORIES PARA-ESCALADE



Les catégories présentées dans ce document sont celles déterminées par l'IFSC, en vigueur en 2023.

En compétition officielle, des regroupements entre catégories peuvent être adoptés en fonction du nombre d'athlètes concourant dans chaque catégorie.



# DÉFICIENCES MEMBRES SUPÉRIEURS

(UPPER LIMB IMPAIRMENT)



**Solenne PIRET  
(FRA) 2023**

## AU2

Déficiences modérées des membres supérieurs - Un membre supérieur a une fonction réduite en dessous du coude de l'athlète et n'a pas d'articulation du poignet fonctionnelle.

## AU3

Déficiences de la main - Une main ou plusieurs doigts des deux mains sont absents ou ont une fonction réduite. Présence de l'articulation du poignet.



**Maxime MEYER  
(FRA) 2023**

Dans cette catégorie,  
l'utilisation d'une prothèse est interdite.



# LIMITATION DE FORCE ET DE MOBILITÉ

(RANGE, POWER)



**Aloïs POTTIER**  
(FRA) 2023

## RP1

Déficiences sévères de force musculaire, d'amplitude articulaire ou autre type de déficience fonctionnelle grave (ou absence totale d'un bras ou deux membres touchés).

## RP2

Déficiences modérées de force musculaire, d'amplitude articulaire ou autre type de déficience fonctionnelle éligible (déficience modérée des fonctions du tronc et/ou des membres).



**Benjamin MAYFORTH**  
(USA) 2023



**Bastien THOMAS**  
(FRA) 2023

## RP3

Déficiences légères de force musculaire, d'amplitude articulaire ou autre type de déficience fonctionnelle éligible (déficience légère des fonctions du tronc et/ou des membres).



# DÉFICIENCE VISUELLE

(BLIND)



**Angelo Sebastian  
SIMIONESCU  
(ROU) 2023**

## B1

Acuité visuelle inférieure à 0,025/10.

Port d'un masque occultant obligatoire en compétition et accompagnement d'un guide.

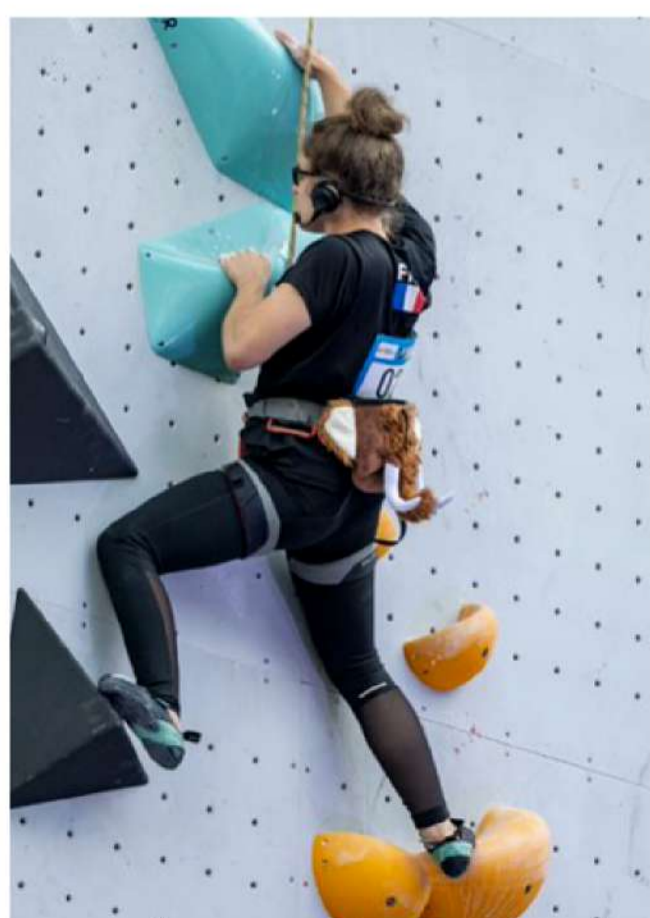
## B2

Acuité visuelle comprise entre 0,33/10 et 0,025/10 et/ou un champ visuel inférieur à 10° de diamètre.

Accompagnement d'un guide.



**Roxane HEILLI  
(FRA) 2023**



**Melissa CESARONNE  
(FRA) 2023**

## B3

Acuité visuelle comprise entre 0,4/10 et 1/10 et/ou un champ visuel inférieur à 40° de diamètre.

Possibilité de se faire accompagner par un guide.



# DÉFICIENCES MEMBRES INFÉRIEURS

(LOWER LIMB IMPAIRMENT)



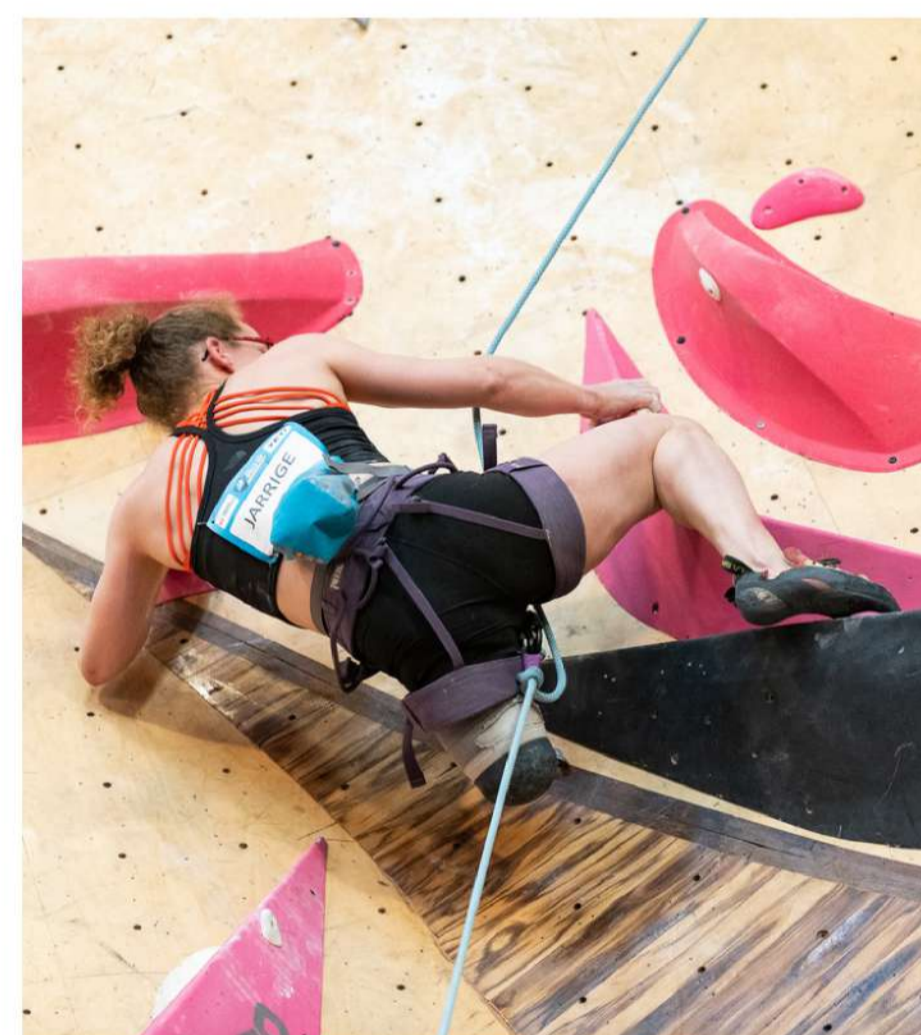
**Angelino ZELLER  
(AUT) 2023**

## AL1

Déficiences bilatérales des membres inférieurs. Utilisation fonctionnelle considérablement réduite pour grimper ou absence des membres inférieurs bilatéraux.

## AL2

Déficiences unilatérales des membres inférieurs ou différence de longueur des jambes - Déficiences d'un seul membre inférieur.



**Lucie JARRIGE  
(FRA) 2023**

Le port d'une prothèse est laissé au libre choix de l'athlète.

PLUS D'INFOS SUR LA PARA-ESCALADE :  
<https://www.ffme.fr/para-escalade/>

DOCUMENT ÉLABORÉ PAR BAPTISTE CRUZEL